

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

A. Médée Marsan, édit. l'Assomption

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : A une audience solennelle de Léon XIII, le 20 février, troisième anniversaire de son exaltation au Souverain Pontificat, Sa Sainteté annonce sa résolution d'ouvrir un *Jubilé universel*.—L'apostolat du Crucifix.—La cassette de Saint Jean Chrysostôme.—Ne blasphémez pas.—Cierge de l'Université-Laval présenté à Sa Sainteté Léon XIII, le jour de la Purification.—N'émigrez pas : cette plaie, si saignante à notre pays, fait aussi des victimes parmi les acadiens du Nouveau-Brunswick.—Le recensement de la Puissance du Canada : instructions aux officiers chargés de faire ce recensement.

Causerie Agricole : Les cercles agricoles dans la Province de Québec ; avantages de ces associations, d'après M. Roby de Bertigny ; les mêmes bons résultats obtenus par l'organisation des comices agricoles en France pourraient également être obtenus dans notre Province.

Correspondance : La colonisation au Lac Saint-Jean : Guillaume Adam, St-Barnabé.—Traité sur la culture du tabac, par Ls-N. Gauvreau, écrivain, N. P. M. C. A. : XX.

Sujets divers : Noms des élèves du Collège de Ste-Anne qui ont été les premiers dans le cours du mois de mars dernier.—Soins à prendre à l'égard des arbres provenant d'une longue distance.—La chaux : Mode d'agir de la chaux ; inconvénients de l'abus de la chaux.

Choses et autres : Cercle agricole à Ste-Julie, comté de Verchères ; beurrieres dans les comtés de Verchères et Chambly.—M. Victor Gareau, de St-Denis, inspecteur de tabac pour le district de St-Hyacinthe.—Les cultivateurs en 1780 et en 1880.—Fromagerie à St-Roch des Aulnaies.—Don fait à la Société d'horticulture du comté de l'Islet, par l'honorable M. G.-M. LeDuc, commissaire de l'agriculture de Washington, Etats-Unis.

Questions et réponses.—Quel est le système d'agès à employer pour une fromagerie ?—Etude sur les propriétés du phosphate et superphosphate ; son emploi en agriculture.

Recettes : Procédé pour conserver la mousse.—Mastic pour la greffe des arbres.

REVUE DE LA SEMAINE

Lumen in caelo.— Sous ce titre, nous lisons dans les *Annales Catholiques* : " Une bonne nouvelle, toute pleine de consolation et d'espérance, vient de nous arriver de Rome : c'est un brillant rayon de lumière, qui illumine tout à coup la nuit lugubre que nous traversons. Au milieu de cette nuit pendant laquelle se répandent les plus perverses doctrines et s'accomplissent les plus criminelles entreprises, au moment où tout semble désespéré et où l'on pourrait croire qu'il n'y a plus à lutter que pour l'accomplissement du devoir, mais non pour arriver au triomphe, Léon XIII nous montre le moyen du salut et de la victoire.

" Le 20 février, troisième anniversaire de sa glorieuse exaltation au Souverain Pontificat, il recevait en aud'ence so'onnelle trente-quatre cardinaux ainsi qu'une vingtaine d'évêques. Après avoir remercié le Sacré Collège des vœux et des félicitations présentés au nom de tous par le cardinal di Pietro, et après avoir loué le zèle et le dévouement des cardinaux dans les tristes conditions où l'Eglise, partout persécutée, se trouve aujourd'hui, le Saint-Père a déclaré que si le spectacle du mal l'afflige, son courage et sa confiance ne sont pas affaiblis. Il consacra toutes ses forces à la défense des intérêts, de l'honneur et des droits de l'Eglise. Mais, ajouta-t-il, ces efforts seraient inutiles sans le secours divin ; c'est pourquoi il a résolu d'ouvrir cette année un *Jubilé universel*, extraordinaire, afin d'obtenir la clémence du ciel par la multiplication des prières et des œuvres de pénitence.

" La résolution prise par le Pape indique la gravité des circonstances actuelles ; cette gravité éclate à tous les yeux. N'est il pas évident que la conjuration contre l'Eglise est universelle ? Ne sent-on pas partout l'action néfaste de la franc-maçonnerie, qui est l'Eglise satanique, et qui a juré d'anéantir la religion de Jésus Christ ? Et partout, que d'épouvantes qui ne sont que trop justifiées ! Ce sont des guerres sanglantes et